

INSTRUCTIONS DE COURSE

COUPE DES NATIONS NEO495

27-29 mai 2023 Vichy

Club Nautique de Vichy Grade 4

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
Les règles de classe en vigueur

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé sur les vitres du club house.

4. CODE DE CONDUITE

4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé **devant le club house**.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
Samedi 27/05 :	9h00	13h00

6.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve :

Date	De	À
Samedi 27/05 :	9h00	13h00

6.3 Jours de courses :

Date	Premier signal d'avertissement	Nombre de courses maxi
Samedi 27/05 :	14h00	3
Dimanche 28/05 :	10h00	5
Lundi 29/05 :	10h00	3

6.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14h00

6.5 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe sera défini par avenant

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

10. MARQUES

Les marques de parcours seront des bouées cylindriques orange d'environ 1,20 m de haut et 0,90 m de diamètre.

Les marques de départ et d'arrivée seront des bouées « crayon » d'environ 1,0 m de haut et de 0,15 de diamètre.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

12.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

12.3 Quand la flamme numérique 1 est envoyé sur le bateau du comité de course avant le signal d'avertissement, tous les bateaux doivent prendre un ris dans la grand-voile. Le comité attendra un temps raisonnable pour envoyer le signal d'avertissement.

12.4 Quand la flamme numérique 2 est envoyé sur le bateau comité avant le signal d'avertissement, l'utilisation du gennaker est autorisé. Cette course sera considérée comme course de démonstration et ne sera pas reprise dans le classement général.

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS non applicable

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre *un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée*.

15. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}
30 minutes	45 minutes

16.2 Les bateaux ne finissant pas 15minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé dans un bungalow sur le quai.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé dans un bungalow sur le quai. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

18.1 TROIS courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

18.2 a) Quand moins de QUATRE courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de CINQ à NEUF courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) Quand DIX courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

19 REGLES DE SECURITE [DP] [NP]

- 19.1 Conformément aux règles de la classe NEO495, le port du gilet de sauvetage capelé doit être porté à tous moments sur l'eau. Le pavillon Y ne sera pas envoyé.
- 19.1 Pas d'émargement (sortie et retour) à confirmer par la classe
- 19.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22. BATEAUX OFFICIELS non applicable

23. ACCOMPAGNATEURS

[DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris doivent être gardés à bord

25. EMBLEMES

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

26. PRIX

Des prix seront distribués [[description prix](#)].

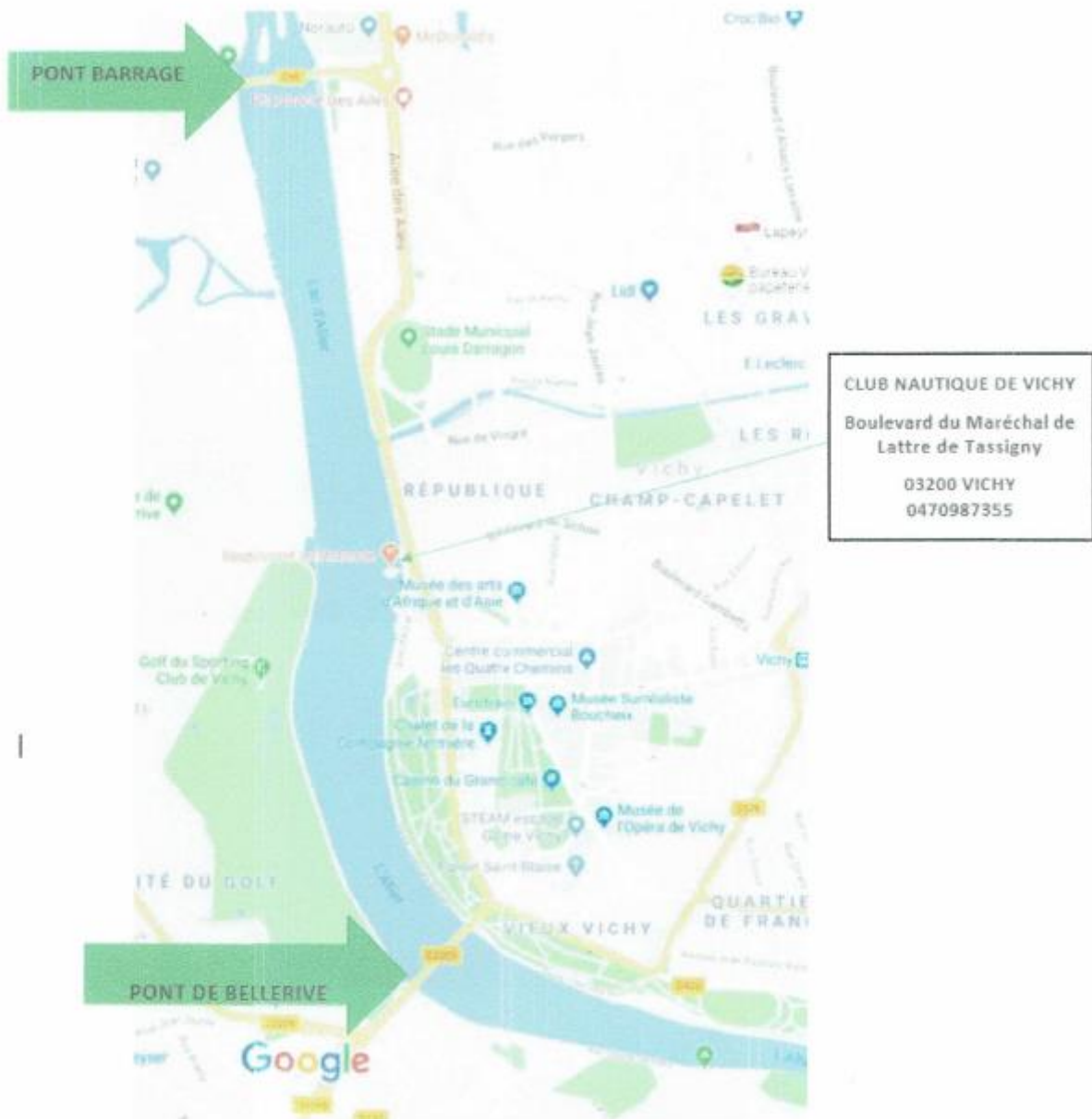
Arbitres désignés :

Président du comité de course : Michel Couliou

Président-e du comité technique :

Président du jury : Jacques Terrasson

ANNEXE ZONES DE COURSE



ANNEXE PARCOURS

Deux tours : Départ – Marque 1 – Marque 2 – Marque 3 - Marque 1 – Marque 2 – Marque 3 – Arrivée

